

Le 20/11/2022

## **Assemblée générale CMPR le 20/11/22 Rapport moral année 2022**

### **ORDRE DU JOUR**

---

Vérification et enregistrement des mandats des délégués de clubs  
Lecture et approbation du CR de l'AG du 21/11/2021  
Compte-rendu des activités et bilan de l'année 2022, projets 2023  
Bilan comptable  
Réunion de CMPR : dossiers médicaux litigieux, questions médicales et sur les certificats médicaux  
AG de l'AMS : Dr Caliot

---

### **CR de réunion**

Présents : JC Doukhan

Excusés : Drs Ozier, J, JL Périé, Poncin V, Poncin E, Chollet O, C et L Merlaud

Enregistrement des mandats :

Lecture et approbation du PV de l'AG du 21/11/2021 (en ligne)

Bilan d'activité de la CMPR

#### **ACTIONS DIVERSES**

Participation des médecins de l'Inter Région aux visites médicales de non contre-indication pour les reprises après accident et les cas litigieux  
Enseignement de la physiologie (Dr Caliot - Cours Université de BDX 2 - Capacité et DU de Médecine du Sport: Pathologie de la plongée et Physiopathologie des ADD, ORL et plongée – Visite médicale du plongeur – ORL et médecine du sport)

Secourisme RIFA dans les clubs, révision des encadrants sur le thème de la prise en charge des accidents de plongée (V Poncin dans le 40 Consultations de médecine de plongée à Royan (JC Doukhan), au CH de Dax (JL Périé). Projet d'une consultation à Bayonne (Dr Lenclud)  
Animation d'une réunion de tous les codeps du 17 sur le thème sport-santé ( JC Doukhan).

-Informations médicales et fédérales aux médecins fédéraux

- Réunion de la CMPR Zoom le 25/11/2021 A Ozier sur le thème de la Reprise de la plongée post covid et réunions de bureau zoom

- Staff en visio conférence avec le Pr Thambo et son service cardiologie au CHU de Bordeaux et spécialiste des cardiopathies congénitales sur le thème du FOP en plongée le 15/06/2022 (V Poncin)

**LISTING DES MEDECINS FEDERAUX.** 94 médecins fédéraux dans la région à ce jour. Pensez à vérifier vos coordonnées sur le site du CSNA et à m'informer d'éventuels changements. 3 commissions médicales départementales existent : 17 (psdt JC Doukhan), 87 (JF Pons) et 40 (V Poncin). Par département :

- 17 : 13 médecins fédéraux
- 19 : 3
- 24 : 3
- 33 : 26
- 40 : 13
- 47 : 9
- 64 : 8
- 79 : 3
- 86 : 7
- 87 : 7

A signaler : Dr Christine CLEMENT (40): ne souhaite plus figurer sur le listing, les Drs Elisabeth BOUCHET (64) et France FAVROULT non plus pour cause de retraite ,le Dr Asma Bouterfas a changé de région, de fait elle ne peut plus être Médecin du Comité directeur. Le Dr Barandiaran du CH de Bayonne a fait sa demande d'agrément.

Il est rappelé que le titre de médecin fédéral nécessite d'être à jour de sa licence

La mesure fédérale de suppression du recours au médecin fédéral dans la plupart des certificats médicaux rend de fait le médecin fédéral un spécialiste à consulter en cas de recours ou d'accident et en cas de reprise après accident de plongée. De fait un médecin fédéral se doit d'avoir eu une formation adéquate (DIU ou formation fédérale)

Nous rappelons que de l'avis de la CMPR le 1<sup>er</sup> CACI de prise de licence devrait être réalisé par un médecin fédéral ou diplômé ( HB ou MS), ce qui éviterait à des plongeurs souffrant d'une contre-indication d'accéder à des niveaux avancés voire d'encadrement, de même pour toute pathologie chronique.

**ACCIDENTS** : Gestion au quotidien des incidents ou accidents de plongée dans la région et des interrogations des clubs ou des licenciés.

Cas qui m'ont été déclarés PERIODE allant du 01/10/2021 au 31/10/2022 : **15**

10 avec envoi du dossier détaillé

5 sur appels téléphoniques, sans dates ou détails

Plongeurs arrivés au caisson du CHU de Bordeaux (chiffres Pr Vargas) suivi ou pas de recompression : **30**

Provenance des déclarations :

- 3 déclarés par un médecin fédéral
- 9 déclarés par la Base fédérale d'Hendaye
- 2 déclarés par un codep (1 déclaré par 2 sources)
- 2 déclarés par des clubs

Nature des accidents :

- ADD : médullaires : 9, ostéo-artho-musculaire 1, oreille interne 3, cutané 1, pulmonaire 1 (diagnostiqué Pr Vargas)
- OPI : 9
- Décès : 1
- Mal étiquetés : 1 vertige, 2 douleurs thoraciques rétro-sternales, 1 syndrome confusionnel, 1 sans diagnostic

**SEMINAIRE** Une tentative d'organisation d'un séminaire décentralisé a eu lieu à 2 reprises avec proposition 1) Ile Maurice proposition 2) Mer rouge mais nous n'avons pas atteint le nombre minimum de 10 et les 2 ont été annulées. Période de covid non favorable sans doutes.

- **DU** Mise en place et organisation d'un Diplôme Universitaire de Médecine hyperbare et subaquatique à Bordeaux en 2021/2022 en partenariat avec le Pr Vargas responsable du caisson du CHU Pellegrin.

19 inscrits ; tous les cours sauf 3, ont été réalisés par des intervenants de la région.

La 1<sup>ère</sup> session de cours a eu lieu à Bordeaux du 17 au 20/01/22 regroupant les thèmes suivants :

- J1 :
  - o Organisation de la plongée sportive en France
  - o Examen médical de non CI à la plongée
  - o La plongée chez le diabétique
  - o La plongée et le handicap
  - o La plongée chez les séniors
  - o Plongée aux recycleurs, aux mélanges, plongée spéléo (*à venir*)
- J2 :
  - o Contraintes physiques de la plongée, lois physiques, la décompression
  - o Accidents de l'apnée
  - o Organisation des secours en mer, prise en charge dans la région NA (*à venir*)
- J3 :
  - o Physiologie des échanges gazeux, OPI, surpression pulmonaire, cardiologie
  - o La plongée chez l'enfant
  - o ORL et plongée
- J4 : la plongée professionnelle

Les mémoires de DU seront mis au fur et à mesure sur le site du CSNA, pour l'information de tous.

#### Résultats

6 inscrits au départ

1 a arrêté en cours

5 ont été reçus

Sujets des mémoires qui seront mis en ligne sur le site du Comité :

- *Accidents de désaturation en plongée de type cutis marmorata et recherche de shunt D/G. Etude descriptive de 9 cas traités au caisson hyperbare du CH de Papeete Tahiti. Dr P Cartron*
- En attente de recevoir les autres
- A ce sujet nous attendons que le Comité mette en place un accès direct au site pour les présidents de commission, ce qui permettra d'avoir la main en temps réel sur les documents y figurant.

Sport-santé : un we de présentation devait avoir lieu en 2022 mais la Nouvelle-aquitaine n'a pas été contactée, pas d'information à ce jour. Les CMPR n'ont pas été réceptionnaires du Livret de surveillance médicale. Quid des médecins fédéraux ? Quel sera leur rôle dans cette action ? Mail à la présidente de la CMPR à ce sujet pour réponses.

Dr Doukhan : responsable « Sport-santé » .....

### Bilan comptable

#### **2022**

Budget accordé CSNA 1800 €

#### **Dépenses :**

55€ nuit d'hôtel V Poncin suite réunion DU 2021/2022 avec Pr Vargas

279€ cadeau pour les intervenants au DU (1 bouteille de vin chacun)

0 € frais de déplacement

0€ fournitures

Dépenses de la CMPR : 334 €

**Recettes : 0**

#### **2023**

Budget demandé 1500 €

#### ***Budget Prévisionnel***

**Dépenses:** 1500€

1000€ participation au séminaire décentralisé pour les médecins fédéraux

50€ timbres fournitures

450€ actions diverses, participation aux frais liés au DIU de Médecine subaquatique 2022/2023,

participation aux Journées toulonnaises de médecine de plongée

Recettes : 0

La présidente de la commission a opté pour la défiscalisation des frais de déplacement

---

### Projets

**Exercice pratique de mise en situation de moniteurs professionnels devant un accident de plongée à la BFH 23/10/2022 Drs Poncin, Vargas, Barandiaran**

**Même action à envisager destinée aux médecins fédéraux**

**Séminaire décentralisé des médecins fédéraux**, si envisageable lieu et date exacts non déterminés A DISCUTER :....

**DIU de Médecine hyperbare et subaquatique** en partenariat avec l'Université de Bordeaux et le Pr Vargas du CHU de Bordeaux , sur l'année scolaire 2022/2023

### Réunion de la Commission médicale et dossiers médicaux litigieux (entre médecins)

Cas cliniques accidents de plongée discussion

Cas cliniques : certificats médicaux

### AG de l'AMS Association des Médecins Subaquatiques

Sous la présidence du Dr Caliot

Association Loi 1901 créée par P Caliot et moi-même et parue au JO du ayant pour but la formation initiale et continue des médecins à la médecine de la plongée

2022 : Pas de budget, cotisations =0, pas de dépenses

---

---

---